

COURRIER

DE LA SAMBRE.

N^o 134.

MERCREDI.

6 JUIN 1832.

PRUSSE.

Le roi de Prusse a trouvé mauvais que les états provinciaux de Posen lui eussent demandé la conservation de leur nationalité polonaise. S. M. prétend, dans sa réponse aux demandes des états, qu'en laissant aux Polonais de Posen leur langue et leurs états, il a fait pour eux tout ce qu'il fallait; que les Polonais ne doivent pas s'attendre à être traités autrement que le reste de ses fidèles sujets. Le roi ajoute même, par forme de leçon, que les états ne doivent pas s'écarter de leurs attributions, en faisant de semblables demandes. Il paraît que les Prussiens ont presque autant de peine que les Russes à détruire la nationalité polonaise, malgré tous les partages que ces puissances se sont permis de faire de la Pologne. Le mouvement de l'Allemagne commence à exciter un vif intérêt. La fête de Hambach a été célébrée, grâce à la volonté populaire fortement prononcée; nous n'en avons pas encore les détails. Les tribunaux organisés d'après la législation française, dans les pays du Rhin, se couvrent d'honneur. Naguère un tribunal de la Bavière rhéane a arrêté les poursuites du gouvernement contre les amis de la liberté de la presse; ces jours derniers la cour d'assises de Mayence a déclaré inconstitutionnelle sa propre composition, et a cassé une ordonnance du grand-duc de Hesse, l'un des princes allemands qui ne peuvent encore s'habituer à marcher dans la voie constitutionnelle. Le duc de Nassau veut appeler les autrichiens à son aide; ce n'est pas le moyen de devenir populaire.

— Le roi a décidé, dit-on, que les officiers et sous-officiers polonais auront la liberté de se retirer en France; quant aux soldats, ils seront employés dans les domaines incultes des environs de Dantzig.

— Les nouvelles que nous recevons de Varsovie par voie secrète (car il est impossible d'en avoir autrement) annoncent que trois généraux russes ont disparu, on ne sait de quelle manière. Le prince Paskewitch est fort inquiet, et ne se montre que rarement et toujours entouré d'une garde circassienne. La garnison de Varsovie est constamment sur le qui-vive, et cette ville ressemble encore aujourd'hui à une place prise d'assaut. On craint que le désespoir ne pousse les Polonais aux dernières extrémités.

— Relativement aux papiers saisis chez M. de Thur, les russes ont été complètement désappointés. Après la prise de Varsovie, le référendaire du gouvernement polonais, M. Hube, avait envoyé tous les documents de quelque importance à Berlin. Ils avaient été jetés à la poste sous l'adresse innocente d'un journal littéraire, et tombèrent ainsi entre les mains d'un patriote qui les expédia à l'instant à Paris. Parmi ces papiers se trouvent le manifeste, la déclaration du sénat et des pièces qui démontrent jusqu'à l'évidence que la Russie méditait une expédition contre la France lorsque la révolution polonaise a éclaté.

ANGLETERRE.

LONDRES, 30 mai. — *The Courier*. — Nous pensons que la chambre des lords achevera ce soir les listes qui ôtent le droit électoral aux bourgs. Si ce qu'on a dit dans la chambre des communes est vrai, savoir, qu'avant la démission même de lord Grey il n'y avait pas vingt lords qui voulassent voter pour la conservation du privilège, à cette heure il ne doit plus y en avoir 2 qui aient cette intention. La liste B pourrait donner lieu à quelques objections, si les articles accordant le droit électoral n'avaient été adoptés dans toute leur étendue. Il sera impossible de toucher à la liste B, à moins de retrancher les huit représentants qu'on a proposé d'accorder en sus à l'Ecosse, ou les cinq qu'on veut donner à l'Irlande; et nous ne pensons pas que, vu la disposition actuelle des esprits dans ce pays, on veuille toucher à ces deux articles.

LORD SALISBURY a l'intention de proposer un amendement d'après lequel les électeurs des bourgs de la liste A, qui perdent leur droit auront le droit de voter pour l'élection des représentants des comtés dans lesquels les bourgs sont situés. Mais y a-t-il beaucoup de ces bourgs qui aient des habitans? Nous concevons qu'on puisse donner le droit de vote dans le comté à lord Caledon ou à lord Monson; mais que signifie accorder le droit électoral à une demi-douzaine d'individus qui sont dans une condition dépendante et qui constituent tout le corps électoral de Sarum ou de Gatton? Dans beaucoup de bourgs il n'y a pas en d'élection formelle depuis 30 ou 40 ans. Nous espérons donc que la motion ne sera pas capable de retarder davantage la solution d'une question depuis si long-temps agitée. Chaque jour, chaque heure demande plus impérieusement que l'on vide cette question.

— L'association littéraire qui s'est récemment formée en Angleterre en faveur des Polonais vient de publier une adresse au peuple anglais, qu'on attribue au poète Campbell, ennemi déclaré de la tyrannie russe. Voici comment dans cette adresse la société expose le but de ses travaux: « Nous nous proposons de fixer l'attention publique sur la Pologne et la Russie, de répandre une connaissance générale de l'histoire et des événements de l'ancien royaume de Pologne, de recueillir tous les renseignemens capables d'entretenir dans l'esprit du public une vive sympathie

pour le sort de ce pays malheureux, et de provoquer des discussions sur la cause de la Pologne dans toutes les classes de la société en Angleterre. Assurément il n'est pas besoin de discussion pour voir que le sort des Polonais est affreux, et que la conduite de la Russie est atroce; cependant peu de personnes comprendront, sans examiner ce sujet, toute la portée des calamités qui restent à la Pologne à endurer, et la perspective horrible à laquelle l'Europe doit s'attendre par suite des triomphes progressifs du despotisme russe; c'est afin de provoquer d'amples discussions à cet égard, que nous nous sommes associés.

« Sans doute la presse en Angleterre ne pourra que servir la Pologne; cependant il faut que ses efforts soient secondés par une société permanente qui choisisse, recueille, réimprime et répande les meilleurs articles sur cette matière intéressante; car les meilleurs essais de la presse journalière s'oublient promptement. Non contents de faire revivre ces articles, nous publierons tout ce que nous savons au sujet de la Pologne. Nous décrirons ce pays tel qu'il était autrefois, la patrie des héros et des sages, et nous le représenterons dans son état actuel, abandonné et victime des spoliations. Nous tâcherons de faire comprendre aux esprits les plus simples ce que la politique russe a toujours voulu et veut encore, et ce que vous serez, vous et l'Europe entière, si vous n'opposez pas un rempart à ses tentatives liberticides.

— D'après les nouvelles qu'on a reçues de Bogota, et qui vont jusqu'à la date du 11 mars, le général Santander avait été nommé, le 9 de ce mois, président de l'état de la Nouvelle-Grenade, et le docteur Ignace Marquez, vice-président. Le colonel Montès avait été nommé gouverneur de Carthagène. Ces choix ont satisfait les habitans en général, ainsi que les résidens étrangers. Il y a maintenant onze républiques sur le continent américain; chacune a à sa tête un chef militaire. Voici leurs noms: États-Unis, le général Jackson; Mexico, général Bustamante; Gualimala, général Morazan; Nouvelle-Grenade, général Obando; Vénézuéla, général Paez; Equateur, général Florès; le Pérou, général Gamarre; le Chili, général Prieto; Bolivie, général Santa-Cruz; Buénos-Ayres, général Rosas; Haïti, général Boyer.

The Town. — Quelque atroce que soit la conduite de la Russie envers la Pologne, elle est encore préférable à celle de la Prusse. L'empereur de Russie, si l'on excepte la promesse faite par ses ambassadeurs ici et à Paris de ne point porter atteinte à la nationalité de la Pologne, n'a jamais déclaré la moindre sympathie pour les Polonais, ni avoir d'autre désir que leur destruction. La Prusse, au contraire, a prétendu être neutre, et négocier en faveur des Polonais; et pourtant elle a assisté leurs ennemis en leur fournissant des armes, uniquement pour les mettre à même d'annéantir les fils de la liberté. Maintenant, la lutte étant terminée, il y a 5,000 soldats polonais en Prusse, à qui on a promis un asile. Mais quelle est leur condition? Ils sont sans vêtemens, sans un abri, et sans autre nourriture que la pitance que leur procure la charité des paysans; dégoûtés et découragés par la cruauté de ce traitement, beaucoup d'entre eux ont écouté les promesses fallacieuses d'amnistie faites par la Russie, et sont retournés dans leur pays natal; mais à peine y sont-ils arrivés, qu'on les a forcés de prendre service dans l'armée russe. Ces malheureux ont déserté alors et sont retournés en Prusse; mais le gouvernement soi-disant chrétien de ce pays n'a pas voulu favoriser un aussi grand délit contre la discipline, lors même qu'il s'agissait de Polonais échappant à la tyrannie des Russes, et on a fait des tentatives pour les refouler en Pologne à l'aide de baïonnettes prussiennes. Dans cette scène déplorable, beaucoup de malheureux fugitifs ont été couverts de blessures. Néanmoins ils disaient: « Jamais nous ne rentrerons en Pologne, si ce n'est avec les armes à la main, pour reconquérir la liberté! » Magnanime, mais malheureuse Pologne! Faut-il que les Anglais, qui vont enfin jouir d'une liberté long-temps contestée, vous abandonnent au triste sort qui vous est échu? Que le ciel nous en préserve! Bientôt la France et l'Angleterre rallumeront d'un commun accord le flambeau de la liberté, et demanderont l'émancipation d'une race d'hommes que nous pouvons être fiers d'imiter en actions magnanimes, et qui font de la résistance à l'autorité usurpée un droit sacré.

— Une singulière scène s'est passée ces jours derniers à Cork; elle prouve ce que devient l'affaire des dîmes dans ce pays, et combien il est absurde de forcer les catholiques de payer les dîmes à des ministres du culte protestant. Le recteur de la paroisse d'Ardnageehy avait fait saisir les 15 vaches d'un paysan qui ne payait pas la dîme. Connaissant l'esprit public du pays, il prit la résolution de faire conduire les bestiaux à Cork, espérant pouvoir les y mettre à l'enchère. Un détachement de lanciers escorta les vaches, et une foule de gens de la campagne les suivirent. Aux approches de la ville de Cork le cortège se grossit de tous les curieux de cette ville. Le marché fut rempli de monde; et l'air retentit des huées du peuple. Sous la protection de la force armée, l'enchère commença; on mit les vaches en vente à raison de 3 liv. sterl. puis de 2, puis de 1, enfin de 5 schellings, sans qu'un enchérisseur osât

se présenter. On voulut renvoyer l'enchère à un autre jour ; mais le commandant des troupes ne se souciait point de tenir de nouveau ses soldats sur pied pour les vaches d'un recteur de paroisse. On fut obligé d'abandonner les vaches au peuple. On applaudit au commandant, et on promena les vaches en triomphe dans la ville.

FRANCE.
PARIS, 2 juin.
CHOLÉRA.

Bulletin du 1^{er}. — Décès à domicile, 5¹, dans les hôpitaux, 4.
— du 2. — idem 12, idem 6.

A la suite d'un rapport de M. de Montalivet, le *Moniteur* publie l'ordonnance suivante :

Considérant qu'il importe d'étouffer avec rapidité et de réprimer par tous les moyens que les lois fournissent, les mouvemens insurrectionnels actuellement concentrés dans les trois arrondissemens de Laval, Château-Gonthier et Vitré ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les communes comprises dans les arrondissemens de Laval, Château-Gonthier et Vitré sont déclarées en état de siège.

Art. 2. Nos ministres de la guerre et de l'intérieur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente ordonnance.

Cette ordonnance est datée de Saint-Cloud du 1^{er} juin 1832.

Les trois arrondissemens frappés par l'ordonnance, comprennent 234 communes et 272,640 habitans.

— M. le général Lamarque est mort hier à onze heures et demie du soir. C'est lundi qu'on rendra le dernier devoir à ses dépouilles mortelles. Les coins du poêle seront tenus en double ainsi qu'il suit : Le général Lafayette et M. Châtelain, rédacteur du *Courrier Français* ; le maréchal Clausel et un invalide ; M. Mauguin et un élève de l'école polytechnique ; M. Laffitte et un homme du peuple, décoré de juillet. Les réfugiés de toutes les nations, présens à Paris, ont manifesté l'intention de faire partie du cortège par grandes députations, et au point où la foule se sépara hors Paris, ils se proposent de prononcer des discours auprès du char funèbre. M. Estrada parlera au nom des Espagnols ; le général Ser-cognani au nom des Italiens, M. Lelewel au nom des Polonais et M. Garnier au nom des Allemands.

M. Mauguin a été prié par la famille du général de prononcer le discours d'apparat. MM. Laffitte, Odillon-Barrot, le général Sabervic parleront également.

Le cortège doit traverser à peu près tout Paris, en suivant la rue St-Honoré, le Pont-Neuf, etc.

— Nous avons parlé de visites domiciliaires, de saisies de munitions et d'arrestations opérées à Paris hier et avant-hier. Voici les détails que nous trouvons à ce sujet dans les journaux du soir.

Parmi les arrestations faites, on cite celle du comte de Monière, d'un sieur Chaumont, ex-officier de la garde royale, d'un sieur Sibuc, ancien gendarme, d'un sieur Alphonse Cauchard, décoré de juillet, désigné comme l'un des quatre chefs de division qui devaient opérer activement dans Paris.

On a saisi chez ce dernier beaucoup d'argent et des papiers d'une haute importance, qui jettent, à ce qu'il paraît, une vive lumière sur le complot du 2 février. Des perquisitions ont été faites au domicile de M. Berryer, du duc de Fitz-James, de M. de Conny et chez divers autres personnages ; 26 médailles à l'effigie de Henri V, des cartes portant un V avec une série de chiffres et un poignard, ont été saisis chez M. le comte de Monière. L'ex-gendarme Sibuc était dépositaire d'une grande quantité de poudre, de cartouches et de 92 bombes toutes préparées. Une fabrique de poudre clandestine a été découverte rue de l'Oursine, chez un nommé Guénaux, dit *Bric-à-Brac*. (Nouvelliste.)

Depuis l'arrestation de plusieurs agens de la faction carliste lors de l'affaire de la rue des Prouvaires, les principaux chefs ont continué leurs sourdes manœuvres. En dernier lieu, ils se sont flattés de parvenir à opérer à Paris un mouvement qui coïncidât avec celui de Marseille et la levée de boucliers dans l'ouest ; mais sachant qu'il étaient surveillés de près et investis de toutes parts par l'action de la police, ils ne se pressaient pas d'agir, et attendaient un moment favorable.

Ils distribuaient seulement depuis plusieurs jours des écrits séditieux pour provoquer la classe des ouvriers à une insurrection ; ces tentatives causaient dans le peuple une irritation qu'il fallait faire cesser ; on a espéré aussi que des éclaircissemens seraient acquis, que des intelligences seraient découvertes entre la Vendée et le comité carliste de la capitale.

La saisie de tous les principaux meneurs et agens de la faction a été ordonnée, et 44 personnes ont été arrêtées.

Des perquisitions ont ensuite été ordonnées chez MM. de Fitz-James, Berryer, Conny et autres personnages, chez plusieurs desquels on a trouvé des pièces fort importantes. Pendant ce temps on saisissait des fabriques et dépôts de cartouches et de poudre.

L'avant-dernière nuit ont été arrêtés MM. le comte de Touchebœuf, le baron de Cornebise, Monière, Meunier et de Chaumont. (Mess.)

— Dans la liste des souscriptions, publiées par la *Tribune*, pour le paiement de ses amendes, on remarque celle d'un cordonnier qui, dit-il, « ne fait plus de souliers depuis que le gouvernement marche à genoux. »

NOUVELLES DE L'OUEST.

Plusieurs arrestations ont eu lieu depuis deux jours ; il y en a de très-importantes. On cite celle de M. de Beauchamp de la Griguenière, et du nommé Cercleux, forçat libéré condamné à mort par contumace, qui a eu la cuisse percée d'une balle.

— Les chouans sont tellement serrés de près qu'ils abandonnent ou perdent souvent dans leur fuite leurs munitions et leurs effets. Un des

détachemens de Sillé-le-Guillaume s'est emparé de 400 cartouches, d'épaulettes, de tourne-vis et d'une liste de 33 individus. Un autre détachement a trouvé, auprès du château de M. de Tilly, une paire de pistolets, et le porte-manteau d'un noble personnage, qui contenait différens meubles de toilette, de l'argent, du café, du chocolat, un pot d'onguent et de la charpie, un couvert d'argent et un sifflet, instrument de commandement, qui, comme on sait, est à l'usage des héros de la légitimité, qui ne ressemblent pas à des brigands sous ce seul rapport.

— Les six individus, parmi lesquels se trouvaient quatre chouans, qui ont arrêté la diligence près de La Flèche, ont été conduits hier dans les prisons du Mans, sous l'escorte de la garde nationale de Folletourte, pour être jugés par les prochaines assises. Ils sont entrés en ville dans deux fiacres.

— Voici quelques détails sur l'affaire de Grez-en-Bouère, extraits d'une lettre particulière qui nous a été communiquée.

Un détachement du 3¹e a rencontré, entre Meslay et Sablé, une bande d'environ 400 chouans qui, se sentant une grande supériorité de force, se sont déterminés à l'attaquer. Un sergent-major et un fusilier ont succombé sous leur décharge. Le détachement, malgré son infériorité, faisait bonne contenance ; mais bientôt une compagnie qui venait de Château-Gonthier, entendant la fusillade, s'est arrivée sur le derrière des chouans au pas de course presque au même moment qu'une autre compagnie, venant de Laval, s'est portée sur leur flanc. Ces différens corps ont acculé les chouans dans un chemin creux, où ils en ont fait un vrai carnage. Après le combat, le chemin était couvert de cadavres ainsi que les champs environnans, où sont allés mourir un grand nombre de blessés.

BELGIQUE.

NAMUR, 4 juin.

Coup-d'œil sur le choléra, par L. FALLOT, 2^{me} édition.

Ce n'est pas autant, comme le titre l'annonce, une 2^e édition du *coup-d'œil sur le choléra*, publié à Paris, chez Croesart il y a un mois environ, qu'un remaniement entier des matériaux qui y étaient contenus et le complément de ce qui y manquait. Le premier *coup-d'œil* spécialement consacré à des discussions scientifiques, n'avait guère d'intérêt que pour les initiés en médecine ; celui-ci, d'une utilité plus directement pratique, indiquant avec précision les signes du choléra, les conditions qui en favorisent le développement, les moyens de s'en préserver et d'en conjurer la marche quand il se déclare, est un ouvrage dont les gens du monde peuvent tirer parti aussi bien que les médecins, et dont nous croyons devoir recommander tout particulièrement la lecture aux habitans des campagnes et à ceux qui se trouvent éloignés des secours de l'art. Le style de l'auteur est clair, ses préceptes concis, faciles à suivre, et le fruit d'une expérience acquise non sans peine sur les lieux mêmes où le choléra exerçait ses ravages. (Communiqué.)

— L'ophthalmie qui a long-temps affligé l'armée des Pays-Bas s'est déclarée avec intensité dans la garnison de Maestricht. Les hôpitaux sont encombrés, et chaque jour, on rencontre des bandes d'ophtalmistes se promenant sur les remparts. Pour peu que le fléau étende ses ravages, les Hollandais seront forcés de renouveler la garnison. On nous écrit que malheureusement cela n'est pas facile, car les communications entre Aix-la-Chapelle et Maestricht sont libres, et toutes les semaines des officiers supérieurs de la garnison parcourent la route et se rendent d'une ville à l'autre.

— On lit dans le *Journal de Luxembourg* :

Le sieur Christophe Gérard, de Bouillon, l'un des douze cuirassiers qui ont déserté de Maestricht avec armes et bagages, en 1830, a été arrêté en cette ville et écroué dans la maison d'arrêt.

— La cour de cassation séant à Liège a décidé, le 1^{er} juin, que la loi du 17 nivôse an 2 n'a pas aboli les anciens statuts matrimoniaux ; elle est donc revenue sur une jurisprudence constamment suivie dans tout son ressort depuis plus de vingt ans ; mais son dernier arrêt a pour résultat qu'il y a une uniformité de jurisprudence dans tout le royaume, sur une question de droit de la plus haute importance. (Indépendant.)

— On mande de Tournay, 2 juin :

Des détachemens du régiment de cuirassiers et de la gendarmerie s'étaient rendus, hier matin, à Antoing, pour veiller à ce que la navigation ne fût pas interrompue, et réprimer au besoin toute tentative de désordre. Ces troupes sont rentrées en ville le même jour. L'ordre n'a pas été troublé.

— On écrit de Paris, 1^{er} juin.

Les saint-simoniens avaient annoncé pour aujourd'hui, 1^{er} juin une réunion à laquelle ils attachaient une grande importance. Beaucoup de personnes de Paris avaient été conviées, ainsi que toutes celles qui, dans les derniers temps, sont venues des départemens pour visiter les saint-simoniens. Les apôtres devaient prendre l'habit avec solennité, et recevoir la consécration. De plus, il devait être fait une première application de la justice nouvelle ; un jugement devait être prononcé en présence de tous sur un des membres de la famille qui avait failli. La cérémonie devait se passer dans le jardin du père suprême, à Ménilmontant ; le mauvais temps a empêché qu'elle eût lieu aujourd'hui. Elle a été ajournée à mercredi prochain, et aura lieu quel que soit le temps.

CHOLÉRA A GAND.

Bulletin sanitaire de l'hôpital des cholériques du 3 juin au soir.
Décès : aucun ; entré, un homme ; en traitement, 4.

Décès à domicile : aucun ; en traitement, une femme, dont l'état laisse beaucoup d'espoir de guérison.

Hôpital militaire. — Décès, J. Defacq, garde sédentaire ; entré, J. Willemacker, idem, en traitement.

VOYAGE DU ROI.

On lit les détails suivans dans la correspondance particulière du *Mémorial belge*, sur le voyage du roi à Compiègne et son retour :

Compiègne, 1^{er} juin, à midi.

Le roi Léopold va quitter Compiègne. Ses voitures sont attelées dans la cour du château. Le conseil municipal de la ville vient de lui exprimer sa satisfaction de l'avoir vu, et son désir de le revoir encore. La garnison tout entière est sous les armes ; on tire le canon du départ.

La journée d'hier a été pluvieuse jusqu'au soir ; la promenade a été impossible ; on s'en est indemnisé par une visite détaillée de l'intérieur du château à tous ses étages. Il y a tant de choses à voir dans cette maison royale qu'il ne faut pas être étonné qu'on consacre quelques heures à la parcourir.

Le roi Léopold a déjà annoncé aux personnes qui l'accompagnent que son entrevue avec le roi des Français avait eu le résultat qu'on était en droit d'en espérer. Le temps est couvert ; il ne pleut pas ; le roi part ; il est parti.

M. Le Hon ne retourne pas vers la frontière, il part de Compiègne pour Paris.

M. le duc de Choiseul accompagne le roi Léopold jusqu'à Quiévrain. Cambrai, neuf heures du soir.

Le roi des Belges est de retour dans cette ville. J'apprends qu'il a fait part à toutes les municipalités qui sont venues le complimenter de la nouvelle officielle de son mariage. Cette nouvelle a fait grand plaisir partout, car pour les Français, c'est un événement national que cette union. Les populations qui avaient vu passer l'illustre voyageur trois jours auparavant paraissent se croire en droit de demander si le but connu de son voyage était atteint, et trouvaient tout naturel que l'avis officiel leur en fût communiqué.

A l'arrivée du roi la garnison était sous les armes, il l'a encore une fois passée en revue. On remarque avec plaisir que le roi ne craint pas de monter tous les chevaux qu'on lui offre, et qu'il sait conduire les plus vifs avec aisance et adresse. Cette observation sort, dit-on, à chaque station, de la bouche des officiers.

M. le maréchal Gérard et Mgr. l'archevêque de Cambrai attendaient S. M. au palais de l'archevêché, où le service était disposé pour la réception. Toutes les autorités de Cambrai et tous les officiers supérieurs ont été invités à la table du roi. Les félicitations sur son mariage lui ont été prodiguées, il les a reçues avec une affabilité et un air de bonheur qui ont sensiblement touché les personnes qui l'ont approché.

S. M. quittera Cambrai demain matin à sept heures. Elle ne s'arrêtera à Valenciennes que le temps nécessaire pour voir la troupe, et déjeûnera à Mons pour arriver à Bruxelles vers cinq heures. Il semble tarder à S. M. d'être de retour dans son royaume, et de juger par l'expression des physionomies de l'effet qu'aura produit en Belgique l'annonce de son mariage.

Mons, 2 juin.

Le roi vient de quitter nos murs pour continuer sa route vers Bruxelles. S. M. aura été contente de de l'accueil de Montois ; la foule s'est portée au-devant de la voiture de S. M. et n'a cessé de faire retentir l'air de ses acclamations ; le peuple savait déjà que le mariage du roi était arrêté et il semblait vouloir lui en exprimer toute sa joie. Les dames se sont aussi montrées fort empressées, toutes les fenêtres en étaient garnies. La grande place était couverte de monde ; et quand la voiture du roi est arrivée à l'hôtel de la poste, le groupe qui l'entourait était si compacte qu'on avait toutes les peines du monde à avancer.

Le roi a déjeûné à l'hôtel de la poste, avec le gouverneur et le bourgmestre et les généraux Duval, de Blagnies et Duvivier. S. M. leur a exprimé la satisfaction qu'elle éprouvait de l'accueil qu'elle recevait, elle n'a pu s'empêcher de leur parler de celui qui lui avait été fait dans les autres localités belges et principalement à Quiévrain.

REVUE DE LA PRESSE PARISIENNE.

DU COMPTE-RENDU.

Les journaux ministériels ont témoigné trop tôt leur allégresse de la bévue qu'auraient commise les membres de la réunion Laffitte, à commencer par Lafayette, d'adhérer à la formule d'attachement proposée par Odilon-Barrot à l'égard de l'ordre établi. Garnier-Pagès eût protesté : aussi la phrase a-t-elle été omise. On a eu même quelque peine à dissuader le mouvement accéléré de mettre son adhésion au prix d'un manifeste directement républicain. Voilà donc qui est entendu : à l'achète de Louis-Philippe, la commission de l'Hôtel-de-Ville pourra, sans avoir à chanter la palinodie, reprendre les rênes du gouvernement provisoire : Lafayette, Audry de Puyraveau, Laffitte et Mauguin. En attendant, Odilon-Barrot est susceptible de devenir ministre du roi-citoyen.

Les extraits suivans montrent bien la fatuité qui semble naturelle à tous les pouvoirs sur le déclin.

On lit dans le *Journal des Débats* : « Dans les vieilles pièces il y a des intermèdes pour remplir les entre-actes. L'opposition a voulu aussi avoir son intermède pendant l'intervalle de la session. Conversation d'ambitieux et de rêveurs désappointés, ou insurrection délibérante. Il n'y a pas d'alternative. Il est des hommes qui ne savent se résigner au repos public. (Au repos public ! Et le 13 mars a mis toute la France en feu !) Ils vont partout criant que la patrie est en danger, afin qu'on les prie de la tirer de l'abîme. Nous ne craignons pas ces parodies du *Comité de salut public*. Ils se sont réunis 33 ; c'est peu pour représenter la France : même local, même président que lors des ordonnances : tout aidait à l'illusion (!). M. de Lafayette a toujours quelques causeries de l'Hôtel-de-Ville à nous révéler. Cela ne fait rien du tout à la France ; personne n'a pu s'engager pour elle à faire dégénérer la royauté en république. (Personne ne pouvait donc, à plus forte raison, lui bâcler un roi de son autorité privée. En conscience, ce serait bien plutôt aux pa-

triotés seuls à inculper de ce chef le bon papa Lafayette.) » Puis, c'est un persiflage continu sur les dissidences les plus secondaires et sur la république que le sophiste à gages avoue, en terminant et sans trop s'en douter, être la pensée dominante de tous les libéraux qui voient un peu plus loin que le bout de leur nez.

« Nous voudrions savoir, conclut-il, quelle différence il y a entre les trois orateurs qui ont été entendus dans la séance. (Et cependant toute la critique roule sur les dissensions de l'assemblée !) Le premier (Garnier-Pagès) veut qu'on se réserve la chance d'une république ; le second (Odilon-Barrot) s'oppose à la réserve, parce qu'elle empêcherait d'avoir des adhésions ; le troisième (Lafayette) veut que la royauté aille le plus vite possible à la république : or, entre le vœu du premier, la prudence du second et l'espoir du troisième, quelle différence, sinon de forme, y a-t-il ? L'un parle en jeune homme franc et fougueux : Je désire la république ! L'autre, en homme mûr qui, selon Boileau, *s'intrigue et se ménage* : Parlez plus bas ; vous effraieriez. Et le dernier, en vieillard qui revient aux idées de sa jeunesse : Cela viendra, mes amis. »

La *France Nouvelle* rugit : « Il existe donc dans l'opposition un certain nombre de députés que la forme actuelle ne satisfait pas et qui ne répugneraient pas à mettre leur crédit législatif au service de la république. Que ces messieurs ne se plaignent plus qu'on les calomnie quand on les accusera de faire plus que de l'opposition au ministère, et de placer le renversement du trône au nombre des conséquences de la révolution de juillet. Ils se sont trahis dans leur petit comité. Ils n'ont pas encore été aussi francs à la tribune. Robespierre avec ses sept ou huit adhérens, dans la Constituante, parlaient monarchie tout en couvant la république. »

La *Quotidienne* s'efforce à tourner en ridicule le manifeste décoloré des 41. Le *Courrier de l'Europe* trouve les révolutionnaires de 1832 bien faibles auprès de ceux de 1792. Et cependant les légitimistes convoquent toute la propriété de France sous la bannière de Henri V, pour combattre la république qui s'avance, terrible, au renversement de toutes les fortunes et de presque toutes les têtes.

Plus prévoyante, la *Gazette* s'abstient de ces ridicules fanfaronnades, et se garde bien de dire que le réveil populaire ne sera redoutable qu'au juste-milieu.

« Il faut craindre, dit le *National*, de rendre les modérés violents en se moquant de la modération. Beaucoup de gens sont ainsi faits en France : ils aiment mieux encourir l'odieux que le ridicule. Et tel espère tuer de ses railleries la république débonnaire, qui pourrait être rudement châtiée par la république furieuse. C'est absolument ce qui est arrivé dans la première révolution. Que de conventionnels furent convertis aux moyens violents par les sarcasmes du royalisme, et qui n'étaient pas nés pour l'emploi de moyens violents ! Rien au monde n'est facile comme la violence quand on a le pouvoir d'être violent. C'est se contenir qui est difficile et demande un grand empire sur soi. Les souvenirs de notre première révolution sont donc bien loin de la mémoire des royalistes ? Après avoir provoqué le parti républicain dans sa modération, ils s'humilièrent devant son courroux, s'avisèrent jusqu'à solliciter sa miséricorde à la porte de Fouquier-Tainville, Manuel et Chaumette. Leurs femmes, si hautaines, si spirituellement moqueuses avec les républicains de l'espèce de Barnave, allèrent se prostituer aux démagogues du plus bas étage ; trop heureuses quand un Danton daignait les élever à lui. Barrère, Tallien, Barras, furent successivement les patrons de cette tourbe de femmes dissolues et de royalistes superbes qui avaient sifflé la république dans sa pureté première, et qui se traînèrent à la suite de ses mépris jusqu'au moment où l'empire les chargea d'enseigner les belles manières aux soldats passés rois et aux vivandières devenues duchesses. Si le parti royaliste a oublié tout cela, il faut, dans son intérêt, qu'on l'invite à se garder de l'impertinence envers les modérés, qu'il exaspérerait en les prenant par leur faible, le faible de tous les hommes : l'amour-propre. »

La *Tribune* eût voulu voir les 41 proclamer la république et se mettre ainsi en mesure pour un événement très-prochain. Si l'opposition des chambres ne déborde pas, elle sera débordée.

On lit encore dans le *National* : « Le compte rendu des députés de l'opposition a produit une vive impression dans le public. Les persifflateurs qui croient que le public n'est pas ému, parce qu'il n'y a pas plus de monde dans les rues, ni moins de spectateurs au théâtre, vont nier agréablement l'effet de cette démarche éclatante. Quoi qu'ils en puissent dire, la protestation des 41 députés patriotes est un événement grave, et le juste-milieu, malgré ses airs de fanfaron, ne s'y trompe pas plus que l'immense partie de la population qui sympathise avec la pensée des représentans.... Nous doutons fort qu'on soit beaucoup touché à la cour de l'extrême indifférence, pour ne rien dire de plus, avec laquelle les députés parlent, dans leur *compte rendu*, de la royauté de juillet. On y trouve bien, tout à la fin, une mention polie du principe monarchique qui nous régit ; encore cette mention vient-elle à la suite de tous les griefs et de tous les désenchantemens énumérés dans le *compte rendu*, apparemment pour que le bon sens du public ne s'égaré pas sur leur cause réelle. Quels progrès n'a pas faits l'opinion depuis dix-huit mois, qu'on soit assuré d'y trouver adhésion pour une pièce politique, émanée de mandataires de la France, où la royauté figure à peine comme mémoire ! »

« L'assemblée constituante n'était pas allée aussi loin envers le roi Louis XVI, quand elle votait par acclamation l'adresse rédigée par Mirabeau, pour demander le renvoi des troupes que la cour faisait approcher de Paris. Alors Mirabeau n'hésitait pas à prendre la responsabilité de cette phrase : *Nous chérissons notre roi ; nous bénissons le ciel du don qu'il nous a fait dans son amour*. Alors personne, dans l'assemblée constituante n'eût osé protester publiquement contre les éloges que l'adresse prodiguait à Louis XVI ; personne n'eût osé renier Mirabeau parlant de *veiller au bonheur du monarque chéri qui, en applanissant pour ses sujets la route de la félicité, méritait bien d'y marcher lui-*

même sans obstacles. Le respect de l'opinion pour la royauté demandait de tels ménagemens, et cependant combien peu d'années s'écoulèrent entre ces marques de respect et la destruction de la royauté! Nos députés patriotes n'ont même plus besoin de prendre les précautions de Mirabeau, parce que l'état des opinions en dispense. Si la royauté actuelle a de sincères amis, il y a de quoi les faire réfléchir; quant à ceux qui ne l'aiment ni ne l'estiment, mais qui en profitent, il y a de quoi persiffler. La race des persifleurs à gages qui défend le trône de juillet excelle à se rire des dangers qu'il court, parce qu'elle est bien résolue à les lui laisser courir seul.»

Mais voici qui est plus caractéristique: c'est encore le *National* qui parle; et lorsque le *National*, meilleur tacticien que la *Tribune*, jette une provocation de guerre, c'est qu'il a calculé ses forces et les chances du succès. « Le cri qui rallierait encore l'immense majorité nationale, c'est celui-ci: *Plus de Bourbons!* Tant pis pour la royauté actuelle si elle a assez ménagé la branche aînée et son parti pour rappeler ce parentage.»

Cet article cependant a fait comprendre à quelques écrivains ministériels que la plaisanterie n'était plus de saison. Le *Nouvelliste*, qui n'avait donné aucune analyse du *compte rendu*, considérant ce *factum* comme trop futile pour remplir ses colonnes, contient dans son dernier N° des réflexions plus sérieuses: « l'opposition parlementaire a été dupe de l'opposition extra-parlementaire.... Quoi qu'il en soit, la réunion Laffitte aura rendu au pays un véritable service en le mettant à portée de connaître les doctrines et les desseins de l'opposition, malgré les efforts qu'elle a faits pour déguiser sa pensée. Le commentateur du *National* et les révélations de la *Tribune* sont maintenant un accessoire indispensable du *compte rendu*. L'opposition les désavouera-t-elle? Donnera-t-elle à la France le spectacle d'un parti politique se laissant ainsi et plusieurs fois emporter par un journal une violation de ses sermens, une déclaration de guerre à la constitution qu'il a jurée, ou tramant jésuitiquement la ruine de cette constitution? Dans tous les cas, que ceux qui se proposeraient d'adhérer au *compte rendu* ne l'oublient pas, le commentateur du *National* en fait désormais nécessairement partie, et ils signeraient l'un et l'autre à la fois.

« Au reste, qu'on lise dans le *National* de ce matin, l'article dans lequel il parle du danger de rendre violens les hommes de son parti, et celui dans lequel il explique le cri: *Plus de Bourbons!* Qu'on lise les admonitions adressées par la *Tribune* aux patriotes, et dans lesquelles elle déclare que le moment de mettre la main à l'œuvre est désormais arrivé, » et l'on verra si la démonstration de l'opposition a tardé à produire ses fruits naturels.»

On lit dans le *Temps*: « Ne nous abusons pas. La gravité du *compte rendu* est moins dans la forme ou dans le succès, que dans les circonstances qui l'ont motivé et lui survivent.... Les journaux ministériels qui avaient adopté pour mot d'ordre un ton cavalier, prennent maintenant l'insolence au sérieux. Le cabinet a peur de la réunion et commande qu'on l'insulte. Il ne s'aperçoit pas que c'est en relever l'importance. Elle reste, la querelle ne peut plus en rester là. La presse libérale s'en est emparée et la mènera loin.»

Le *Journal de Commerce* eût désiré qu'au lieu de signaler ce qu'elle réprouvait, l'opposition eût exposé ses vues d'améliorations: par exemple l'abaissement du cens électoral, une répartition plus équitable des impôts, etc., etc.

La *France nouvelle* veut que le gouvernement renverse la *Gironde*, pour mieux se garantir ensuite de la *Montagne*. Mais que mettera-t-il alors de la réplution? La branche cadette.

Le *National* et la *Tribune* annoncent qu'ils viennent d'être saisis pour la 4^e et 52^e fois. PLUS DE BOURBONS! répètent-ils.

BRUXELLES, 4 juin.

Avant-hier, le Roi, immédiatement après son arrivée de Compiègne, a reçu le général baron Evain.

Dans la soirée, le Roi a reçu le général Desprez, chef de l'état-major; ensuite S. M. a travaillé avec M. Coghén, ministre des finances.

— Il paraît que mardi ou mercredi sera présenté aux chambres le projet de loi pour la création d'un ordre militaire; il porterait, comme nous l'avons dit déjà, le nom d'*Ordre de l'Indépendance* et il serait distribué en 4 classes: grands-croix, commandeurs, officiers et chevaliers. L'ordre serait honorifique: seulement les soldats qui seront décorés recevront une pension. Déjà depuis deux jours ce projet est dans les mains d'un des ministres qui siègent au conseil. (*Emancipation.*)

— Le ministre de la justice vient de faire rendre un arrêté royal par lequel il est statué qu'à l'avenir la révocation comme la nomination des employés de son département seront soumises à l'approbation du Roi.

— Il est question de déplacer les bureaux du ministère de la guerre, qui se trouvent dans l'ancien palais du prince Frédéric.

— M. le général Desprez, accompagné de M. le lieutenant-colonel Chapelie, est rentré avant-hier soir à Bruxelles, de retour de l'inspection qu'il était allé faire.

Les avant-postes depuis Anvers jusqu'à l'extrême frontière ont été visités avec le plus grand détail, et le général a paru content de la manière dont le service se fait partout. Divers corps d'infanterie et de cavalerie ont manœuvré devant lui; il a exprimé aux officiers sa satisfaction sur la bonne tenue, la discipline et l'instruction de leurs soldats. Il leur a promis de dire à S. M., que si les événemens la mettaient dans le cas de faire un appel à l'armée, il témoignerait du dévouement et de l'enthousiasme avec lequel officiers et soldats répondraient à cet appel.

Le passage du général Desprez près des frontières, a donné de l'inquiétude aux Hollandais. Leurs postes étaient doublés du côté de Bladel et de Reusel.

— La lettre ci-après a été adressée, sous la date du 28, à M. le préfet de la Sarthe (France).

« M. le préfet, j'apprends à mon retour de Normandie, où je suis allé pour affaires, que deux gendarmes sont venus chez moi de votre part pendant mon absence, avec ordre d'arrêter et conduire au Mans M. de B..., mon parent, si son passeport n'était pas en règle. Heureusement il était retourné dans sa famille après le mariage de ma fille, auquel il était venu prendre part, ainsi que quelques parens et amis. Il me paraîtrait bien étrange que les personnes qui viennent chez moi fussent exposées à des inquisitions du genre de celle qui vient d'avoir lieu. J'étais loin de penser que ma maison fût un lieu dangereux pour ceux qui y viennent. Si cependant, monsieur, je suis tellement *suspect* à vos yeux que je ne puisse recevoir personne sans les exposer aux douceurs de la police, je vous prie de me le faire connaître, parce qu'alors je les préviendrai et les inviterai, dans leurs intérêts, à rester chez eux.

« Si vous étiez mieux informé, monsieur, vous sauriez que M. de B. est l'homme le plus pacifique qu'il y ait au monde, et que mes idées et ma conduite ne sont en aucune manière capables d'exciter votre inquiétude; les affaires qui m'occupent sont loin d'être politiques, et le peu de part que je prends à ces dernières me donnait le droit d'espérer que ma tranquillité en devrait être le prix. J'ai l'honneur, etc.»

M. le préfet a fait la réponse suivante:

« Le Mans, 30 mai 1832.

« Je reçois votre étrange lettre du 28 de ce mois. J'ai usé de mon droit et j'ai rempli mon devoir en faisant demander à M. de B. son passeport. Son séjour dans la maison d'un homme qui a refusé de prêter serment au gouvernement ne pouvait certes pas l'affranchir des formalités que la loi impose à tous les citoyens.

« Quelle que soit la fatuité de votre langage, il faut que vous sachiez que le temps des privilèges est irrévocablement passé, et qu'il faut que vous vous soumettiez, *vous, vos parens et vos amis*, de bon gré ou de force, au joug du droit commun. « *Le préfet de la Sarthe.* »

ANNONCES

1796.

VENTE DE LIVRES.

Mercredi 13 juin 1832, à deux heures, M. Capelle-Michaux vendra chez lui, Place du Marché au Beurre à Namur, la bibliothèque de feu M. Bodart, curé à Auvellois, composée de livres de théologie, de piété, d'histoire, etc., etc.

TERRES, PRAIRIES ET BOIS,

1792.

situés en la commune d'Ivoir, à vendre.

Jeudi 14 juin 1832, M. Charles BUYDENS, avocat à Namur, fondé de pouvoirs de madame Éléonore Misson, veuve de M. Léopold De Paul, maîtresse de forges, demeurant à Marchienne-au-Pont, et de M. Ferd. Misson-Maghe, demeurant à Piéton, district de Charleroi, fera vendre publiquement, en gros et en détail, et par le ministère de maître Buydens, père, notaire à Namur, les biens immeubles suivans, savoir:

Terres.

1° La terre dite de *Dessus les Roches*, campagne d'Ivoir, contenant environ deux bonniers, et divisée en deux portions, occupée par M. Diericx.

2° La terre dite *Patinia*, contenant environ quatre bonniers, occupée par M. Diericx, et divisée en quatre portions.

3° La terre dite *Sauvelon*, de la contenance d'un demi-bonnier environ, occupée par M. Diericx.

4° Une terre dite *Launoi*, contenant environ un bonnier septante perches, occupée par le sieur Évrard.

5° La terre dite du *Rivage*, divisée en trois portions, contenant environ deux bonniers, occupée par ledit sieur Évrard.

Belles prairies.

1° Le pré des *Champs*, contenant environ deux bonniers, divisé en deux portions.

2° Pré dit *Grand Redeau*, contenant un demi-bonnier environ, divisé en deux portions.

3° Le pré à *Part*, de la contenance d'un demi-bonnier environ.

Les lots sont marqués et numérotés par des piquets. S'adresser, pour avoir des renseignemens sur ces lots, au sieur Malbrecq, garde particulier à Ivoir.

Bois.

Le tiers indivis dans les bois dont la désignation suit:

1° Bois dit *Grande Terre*, contenant environ trois bonniers septante perches.

2° Idem, *Dessus les Roches*, contenant environ deux bonniers.

3° Idem, *Petite Terre*, contenant environ deux bonniers cinquante perches.

4° Idem, *dessus le Petit Bois*, de la contenance de cinq bonniers douze perches, environ.

5° Idem, *Joignant Fayt*, contenant environ vingt-cinq perches.

6° Idem, *dessus Fendrie*, contenant environ un bonnier vingt perches.

7° Idem, *Petit Redeau*, de la contenance de septante perches environ.

8° Bois *Willame*, contenant environ quatre bonniers vingt-cinq perches.

9° Bois du *Prince*, contenant environ deux bonniers soixante-cinq perches.

Cette vente se fera ledit jour, à dix heures du matin, chez le sieur Bouchat, aubergiste à Burnot.

S'adresser, pour connaître les conditions de cette vente, chez M. Buydens, avocat, et audit notaire.